

VICE - PRIMATURE MINISTERE DU BUDGET

Le Vice - Premier Ministre

ARRETE N° OOA /VPM/MIN.BUDGET/2020 DU A3/OA / 2020 PORTANT REPARTITION DES CREDITS BUDGETAIRES DE LA LOI DE FINANCES 2020

LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DU BUDGET,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en son article 126 ;

Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, spécialement en son article 88 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 19/056 du 20 mai 2019 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 19/077 du 26 août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-ministres ;

Considérant la nécessité de notifier les assignations et les plafonds des crédits de la Loi de finances n°19/005 du 31 décembre 2019 pour l'exercice 2020 à chaque Ministre ou Responsable d'Institution pour une meilleure programmation et coordination de la mise en œuvre de leurs politiques sectorielles ;

Considérant l'urgence;

ARRETE:

Article 1^{er}: Le présent Arrêté porte notification des crédits budgétaires arrêtés dans la Loi de finances n°19/005 du 31 décembre 2019 pour l'exercice 2020 ainsi que des assignations des recettes y fixées.